

2025
2026



VIVRE
ensemble

au
lycée
ST ADRIEN

La Salle



VIVRE ensemble au lycée ST ADRIEN



*Ce n'est ni végéter, ni subir,
mais déployer ses ressources
et se construire.*

*Dans l'amitié et la solidarité,
avec le soutien de l'équipe éducative,
dans la confiance,
avec la participation des parents.*

*Non plus dans un collège et pas encore dans un
établissement d'enseignement supérieur.
Dans un lycée dont les dimensions favorisent les
relations humaines.*

SOMMAIRE

Circulation et sécurité	1	Règlement	10 à 15
Projet éducatif	2 à 3	Charte informatique	16 à 17
Projet d'animation pastorale	4 à 5	Charte de conduite responsable en deux roues	18
Projet d'accompagnement à l'orientation	6 à 7	Informations pratiques	19 à 20
La vie au lycée	8	Comment prendre ma place dans le lycée ?	21
La médiathèque	9		

Au lycée St Adrien, tu es accueilli(e) par...



Guillaume Champagne,
Chef d'Etablissement



Yohann Travet
Directeur du Lycée



Jonathan Verstavel,
Responsable
niveau 2nde



Amélie Druart
Responsable
niveau 1ère



Franck Boucly
Responsable
niveau Tale



Claire Squevin
Assistante de
Direction du Lycée



Jordan Huys
CPE du Lycée



Sandrine Diop,
Adjointe du CPE,
référente niveau 2nde



Jérôme Tiédrez
Adjoint du CPE,
référent niveau 1ère



Fabrice Palka
Adjoint du CPE,
référent niveau Tale



Caroline Destombes
Chargée de mission
Orientation



Marie-Aline Bono
Infirmière



Albane Tharin
Infirmière



Alix Turkieh
Animatrice
Pastorale au Lycée



Juliette Thieffry
Animatrice
Pastorale au Lycée

Circulation et sécurité aux abords de Saint Adrien (Annappes)

Accès à l'établissement

1 **Par l'entrée principale**, rue Saint Jean Baptiste de La Salle, **ouverte de 7h30 à 19h00** (fermeture à 17h30 le mercredi). Une barrière est installée avec contrôle des cartes scolaires (cf. p 10, paragraphe 2.4).

2 **Par la Carrière Delporte**, ouverte uniquement aux heures suivantes :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Mercredi
de 7h30 à 8h30	de 13h15 à 13h30
de 8h45 à 9h00	de 16h30 à 16h50
de 11h10 à 11h45	de 17h30 à 17h50
de 12h00 à 12h20	de 12h00 à 12h20

En dehors de ces créneaux, l'élève doit passer par l'entrée principale, rue Jean Baptiste de La Salle.

> Rappel : entrée fermée le mercredi après-midi et le samedi matin (accès uniquement par l'entrée principale).

3 **Par l'Avenue du Bois**, ouverte uniquement aux heures suivantes :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Mercredi
de 7h45 à 8h30	de 13h15 à 13h30
de 8h45 à 9h00	de 16h30 à 16h50
de 11h10 à 11h45	de 17h30 à 17h50
de 12h00 à 12h20	de 12h00 à 12h20

> Rappel : entrée fermée le mercredi après-midi et le samedi matin (accès uniquement par l'entrée principale).

Consignes de sécurité (parents et lycéens)

La situation particulière de l'Ensemble Scolaire Saint Adrien, enclavé au bout de l'impasse St Jean Baptiste de La Salle, très étroite, rend extrêmement délicate la circulation des automobiles aux heures de pointe.

> Il est donc strictement déconseillé de s'approcher en voiture de Saint Adrien pour y déposer un élève.

Sauf en cas de handicap, tous les élèves amenés en voiture accèderont à pied à l'établissement.

Plusieurs parkings sont à votre disposition, à proximité des 2 accès piétonniers à l'établissement.

De plus, les parents ne pénètrent pas à l'intérieur de Saint Adrien pour venir chercher leur enfant. Ils attendent à l'extérieur.

Tout visiteur doit s'annoncer au gardien, à l'entrée, rue Saint Jean Baptiste de La Salle.

Les cyclomoteurs doivent impérativement passer par l'entrée principale, rue St Jean-Baptiste de La Salle.

La circulation à l'intérieur se fait obligatoirement à pied. Les élèves propriétaires de vélo ou de cyclomoteur circulent à pied, le vélo ou le cyclomoteur à la main, casque retiré, moteur arrêté. Ils doivent obligatoirement être garés dans les parkings prévus à cet effet muni d'un bon antivol.

Parking vélo => près de l'entrée principale ou dans la cour du lycée.

Parking scooter => exclusivement près de l'entrée principale. (Marquage au sol)

NB : l'établissement n'est pas responsable des dégradations ou vols commis. Le parking est un service offert.

Néanmoins, nous mettons tout en œuvre pour sécuriser au maximum ces espaces : surveillance vidéo, grillage, fermeture des locaux à certaines heures, ...

Respect de l'environnement

Les élèves ont le devoir d'observer une attitude correcte aux abords de l'établissement : respect de la propreté, des pelouses et plantations autour de l'église, mais aussi : respect de la tranquillité des riverains, de la prière ou du deuil de ceux qui vont à l'église ou au cimetière.

L'accès au cimetière est exclusivement réservé à ceux qui vont se recueillir. La municipalité de Villeneuve d'Ascq rappelle à tous les usagers de Saint Adrien La Salle que les pelouses de la place de la République ne sont pas des aires de pique-nique et qu'il est interdit par respect de s'asseoir sur les tombes ou à proximité.

Projet éducatif

UN LYCÉE GARANT DE LA QUALITÉ ET ATTENTIF À CHAQUE ÉLÈVE

- > Où les professeurs donnent un enseignement de qualité, constamment renouvelé.
- > Où l'on cherche à développer les capacités de chaque élève, quelles qu'elles soient. Cela suppose d'une part de procurer les meilleures chances aux élèves et d'aider les élèves en difficulté afin de lutter contre l'échec scolaire.
- > Où l'on porte sur chacun un regard positif : lors d'un conseil de classe par exemple on veille à encourager les élèves, à soutenir leurs efforts afin d'éviter au maximum les changements de sections, les redoublements, les exclusions.
- > Où les horaires, bien aménagés, permettent à chacun de mieux utiliser son temps.

UN LYCÉE QUI S'EFFORCE DE BIEN ACCUEILLIR CHACUN

- > Les nouveaux élèves.
- > Les parents (lors des inscriptions, des réunions, des rendez-vous...).
- > Les nouveaux enseignants et les suppléants en cours d'année, d'une manière concrète et organisée.
- > Les personnes extérieures.
- > Que cet accueil de chacun, avec ses joies, ses peines, ses difficultés, soit chaleureux.

UN LYCÉE OÙ ON APPREND À VIVRE ENSEMBLE DANS LA FRATERNITÉ

- > Où jeunes et adultes vivent en harmonie, dans le respect de leurs différences, personnelles, sociales ou autres. Où règnent entre tous une entente cordiale et une vraie compréhension.
- > Où on accorde de l'importance à la concertation dans tous les domaines (entre élèves, entre classes, entre enseignants, entre élèves et enseignants, avec la direction).
- > Où une attention toute particulière est accordée aux plus « pauvres ».
- > Où on peut s'exprimer dans un groupe, prendre position et être écouté. Où sont acceptées et partagées les responsabilités. Où chacun a la volonté de résoudre les problèmes qui se posent.
- > Où sont respectés le travail de chacun ainsi que les biens communs (locaux, livres, tables, etc.).
- > Où chacun, par une attitude propice au travail, participe à la réussite de tous.
- > Où les élèves peuvent s'exprimer, « se sentir chez eux », se découvrir et découvrir les autres (par les conversations dans la cour, les échanges de toutes sortes, le travail en petits groupes, les activités des clubs et des groupes de pastoral...).

Finalement, où « vivre ensemble » est plus qu'une formule : une manière d'être.



UN LYCÉE OÙ ON APPREND À SE CONSTRUIRE DANS LA RECHERCHE DE L'AUTONOMIE

Cette préoccupation (se construire) suppose des adultes capables d'aimer les jeunes, et disposés à trouver avec eux les voies d'un dialogue constructif, en vue d'un progrès dans le travail scolaire et surtout dans le développement personnel. Ceci n'est possible que dans un climat de confiance réciproque. Le lycéen fait l'apprentissage de la liberté et de la responsabilité. L'éducateur n'apporte pas de solutions toutes faites ; il aide l'élève à se connaître et s'apprécier, à se motiver, à oser prendre confiance en lui ; il facilite la mise en œuvre d'un projet de classe dès le début de l'année (voyage, visites...). L'éducateur aide aussi l'élève à acquérir une bonne méthodologie, à utiliser au mieux ses capacités, ses connaissances, en un mot à se prendre en charge librement, afin de mieux se préparer à des études ultérieures (moins de maternage, plus de travaux de groupes...). Il encourage toutes les activités de création, animation...

UN LYCÉE OÙ ON CULTIVE L'HOMME TOUT ENTIER

Où l'on accorde de l'importance :

- > à l'EPS, à l'Association Sportive... en créant des espaces sportifs ;
- > aux classes de langues (en diminuant les effectifs si possible) ;
- > aux options et activités souhaitées : arts plastiques, atelier théâtre, atelier musique, informatique ;
- > à la qualité de l'environnement (aménagement des locaux, choix des couleurs, usage des salles, casiers dans les couloirs, bancs à l'extérieur...).

Un lycée :

- > qui soutient l'action des clubs et des groupes de pastorale ;
- > qui incite à travailler toutes les matières pour une plus grande ouverture d'esprit, quel que soit le baccalauréat envisagé.

UN LYCÉE OUVERT...

- > Où on réfléchit sur les événements présents.
- > Où se constituent des équipes de réflexion et de recherche.
- > Où la curiosité est encouragée.
- > Où on sait être critique et inventif : que soient aménagés des lieux et des temps d'écoute et de compréhension (tableaux d'expression libre, heures de vie de classe, récréations...).

...SUR LE MONDE

- > Où on accueille des personnalités extérieures.
- > Où on garde contact avec les anciens élèves (réseau Alumni) pour nourrir son projet de vie
- > Où on suscite l'intérêt de tous pour les événements sociaux, artistiques, culturels, solidaires, etc.
- > Où on participe à la vie d'autres cultures.
- > Où on vit à l'heure de l'Europe :
 - > attention portée aux langues vivantes ;
 - > contacts maintenus avec d'autres écoles, françaises ou étrangères ;
 - > meilleure connaissance de notre patrimoine : langue, culture, littérature, beaux-arts...

UN LYCÉE OÙ ON PROPOSE DES RAISONS DE VIVRE...

« L'homme ne vit pas seulement de pain... » (MATTHIEU IV, 4)

- > Où on aide les jeunes à participer à la construction du monde et non à s'y intégrer avec conformisme et fatalisme.
- > Où les adultes témoignent des valeurs qui les animent.
- > Où on multiplie les gestes de fraternité, d'entraide, de respect des différences.

ET OÙ ON ANNONCE L'ÉVANGILE

- > Dans les groupes de réflexion et à l'aumônerie, ceux qui le désirent peuvent prendre du recul, oser une synthèse entre leur vie et leur foi, recevoir et partager une annonce plus explicite de la foi.
- > Dans les cours de français, d'histoire, de philosophie (entre autres), les élèves prennent connaissance des principaux éléments d'une culture religieuse.
- > Dans la vie quotidienne du lycée, chacun est invité à s'inspirer des valeurs évangéliques.

Tout ceci dans l'esprit des Frères des Ecoles Chrétiennes qui ont créé l'Ecole Saint Adrien, des laïcs volontaires poursuivant l'œuvre entreprise par Saint Jean-Baptiste de La Salle.

Projet d'animation pastorale



Enseigner, éduquer, évangéliser

«La personne de chacun, dans ses besoins matériels et spirituels, est au centre de l'enseignement de Jésus : c'est pour cela que la promotion de la personne humaine est le but de l'école catholique».

Jean-Paul II en 1991.

Sept points d'attention ont été cernés par toute la communauté éducative, parents, élèves, personnels et enseignants volontaires qui ont élaboré notre projet d'animation pastorale :

1. Pouvoir oser dire sa foi en Jésus-Christ : la diversité des propositions (célébrations, retraites, marches, préparation aux sacrements, etc.) doit favoriser cette expression. Si la foi n'est pas exprimée, elle ne peut être vécue.
2. Découvrir ou approfondir les racines de la culture religieuse ou de la foi en Jésus-Christ.
3. Affirmer sa solidarité avec ceux qui sont touchés par les diverses formes de « pauvreté » facteurs d'exclusion : affectives, intellectuelles, pécuniaires, psychologiques, physiques, etc.
4. Choisir son orientation scolaire ou professionnelle bien au-delà de l'intérêt financier : pour l'épanouissement personnel et pour le service des autres (via l'engagement associatif).
5. Faire fructifier les dons reçus par chacun. « A celui qui a beaucoup reçu, il sera beaucoup demandé ». Chacun peut aller jusqu'au bout de lui-même et mettre au service d'autrui ses richesses, quelles qu'elles soient.
6. Ne pas se taire quand on remarque un manque de respect pour quelqu'un : chacun a sa place à St Adrien parce que chacun est unique aux yeux de Dieu, chaque être humain est un enfant de Dieu.
7. Vivre sa foi en Eglise, en lien avec les autres groupes ecclésiaux du secteur.

LES RAISONS DE CE PROJET D'ANIMATION PASTORALE :

1. Parce qu'il indique au nom de quoi et au nom de Qui nous essayons d'agir : l'Evangile et Jésus-Christ.
2. Parce qu'un projet indique ce vers quoi l'on tend, et fédère des énergies.
3. Parce qu'il est une référence, un guide pour l'avenir, un repère pour les nouveaux arrivants.
4. Parce qu'il n'exclut personne : il met les gens en marche, mais chacun avance à sa vitesse.
5. Parce qu'il permet d'affirmer les valeurs qui nous semblent importantes, de les proposer.
6. Parce que l'Eglise est universelle : elle appelle chacun à adhérer, mais sans imposer. Certains pourront ne pas partager ce projet, mais nous leur demanderons de le respecter.

La finalité n'est pas le texte, mais la dynamique qu'il entraîne.

L'animation pastorale en pratique

Les années du lycée, c'est le moment où l'on cherche plus d'autonomie, plus de liberté dans les réflexions, les choix que l'on fait.

Nous proposons aux jeunes de les accompagner et d'élargir leur regard sur le monde, avec la possibilité d'avancer sur le chemin de la foi.

1 Découvrir le monde et se construire

SECONDE

Affiner son regard...

- Sur la différence et découvrir les autres religions monothéistes dans le cadre d'un parcours intégré dans l'emploi du temps.
- Sur ceux qui nous entourent lors de deux temps d'intériorité.

Partir...

à Lourdes, comme brancardier, pour accompagner et servir les personnes malades, en juin.

PREMIERE

Aller à la rencontre...

- Des autres, avec les HAO (Heures d'Activité d'Ouverture). Inviter une association caritative à St Adrien et passer une demie journée au service des actions d'associations comme : Amitié Partage à Roubaix, L'Ordre de Malte à Lille, L'Arche à Wambrechies, L'IEM Dabbadie, La Maison des Genêts, la maison de retraite Les Orchidées...

TERMINALE

Comprendre le monde pour agir ou réagir

Avec des conférences/témoignages sur des thèmes comme :

- S'engager au quotidien, qu'est-ce que c'est ?
- Se relever après avoir vécu le pire.
- Peut-on être libre quand on est dépendant ?
- Peut-on tout pardonner ?

Partir...

pour discerner son essentiel avant la vie étudiante, en décembre.

Partir...

en Bourgogne pour découvrir la spiritualité des Frères de TAIZÉ et aller à la rencontre d'autres lycéens, 5 jours pendant les vacances de la Toussaint.

2 Découvrir et approfondir sa foi

CHEMINER ENSEMBLE AVEC LE CHRIST.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS LES SACREMENTS

Ceux qui le souhaitent pourront être accompagnés vers le baptême, la première communion et la confirmation (sacrement reçu au printemps).

LES CÉLÉBRATIONS À ST ADRIEN

Des rendez-vous réguliers durant l'année scolaire :

- messes tous les vendredis à 12h40, à la chapelle
- messes à l'occasion des temps forts : Avent, Carême, Semaine Sainte, Pâques...

LES TEMPS FORTS DANS LE DIOCÈSE

Tout au long de l'année, des évènements proposés pour vivre ensemble la joie d'être chrétien : messe des jeunes avec la paroisse, Rameaux en doyenné, Treille en Fête...



Projet d'accompagnement à l'orientation

«Soyez vous-même, tous les autres sont déjà pris»
Oscar WILDE

Construire un projet d'orientation, ne se monte pas en un jour ! Les années lycée sont le détonateur d'un parcours et de l'envie de prendre son envol. Pour se mettre en route et trouver sa motivation, nous partageons l'idée que le jeune doit être acteur, moteur de son projet et pourra se lancer avec confiance. "Dans quel parcours serez-vous le/la plus épanoui/e ?"



Et pour bâtir son projet il faut apprendre à se connaître. Caroline DESTOMBES, chargée de mission pour l'orientation à St Adrien coordonne l'ensemble des actions proposées aux élèves. Elle travaille et échange en lien avec la direction du lycée, les responsables de niveau, les professeurs principaux, l'APEL et les parents bénévoles, le réseau des anciens élèves, les formations supérieures et le monde professionnel. Elle veille à la mise à jour des ressources, informations et données proposées aux élèves et professeurs. Une équipe investie et disponible, accompagne les lycéens dans ce projet.

A travers différentes propositions :

- > **Des séances d'AP Orientation régulières en groupe classe animées par le professeur principal en classe ou au Bureau d'Orientation.**
- > Des actions concrètes et spécifiques sur temps de cours, le midi ou encore le samedi matin animées par des parents et/ou des anciens élèves.
- > Un Bureau d'Orientation, ouvert à tous chaque midi de 12h à 13h30, sans rendez-vous au préalable, pour consulter les informations/ressources et échanger avec la chargée de mission orientation. Il ne faut jamais rester avec une question en suspens : n'hésitez pas à aller à la rencontre de Mme DESTOMBES. On y trouve des informations, des ressources ONISEP, CIDJ (Centre d'Information et de Documentation pour la Jeunesse), L'Etudiant, des adresses internet, des tests, des plaquettes écoles...
- > Des échanges en face à face avec la/le responsable de niveau, les professeurs principaux, la chargée d'orientation.

LES OBJECTIFS :

- > Progresser pas à pas,
- > Se sentir encadré et accompagné dans sa réflexion,
- > Aborder ce projet avec motivation et s'épanouir dans sa construction,
- > Décrypter le formidable champ de formations possibles, et leurs attentes,
- > Faire des rencontres,
- > Se connaître toujours mieux, repérer ses forces, ses talents et ses atouts,
- > Exposer ses envies et motivations,
- > Trouver le-s parcours adéquat-s à sa personnalité et à son profil.

L'orientation pour les élèves du niveau Seconde :

- > Valider sa filière pour le cycle terminal
- > Choisir ses trois spécialités
- > Commencer à réfléchir à son projet de vie, d'orientation
- > Cultiver sa curiosité

Comment ?

- > Découvrir et confirmer ses centres d'intérêt
- > Se connaître à travers les autres
- > Continuer à appréhender les formations générales, technologiques ou professionnelles
- > Aller à la rencontre des écoles : salons et journées portes ouvertes (JPO), immersion, webinaires, visites virtuelles...
- > Aller à la rencontre des professionnels
- > Vivre un stage découverte en entreprise

L'orientation pour les élèves du niveau Première :

- > Continuer à s'impliquer dans son projet postbac pour « dédramatiser »
- > S'initier à Parcoursup : découvrir la plateforme, les formations et comprendre leurs attentes
- > Choisir ses deux spécialités pour la Terminale, et peut-être choisir des options complémentaires
- > Enrichir sa curiosité, se connaître davantage et gagner en confiance en Soi

Comment ?

- > Aller à la rencontre des étudiants, des anciens de St Adrien, des écoles et des professionnels
- > Continuer ses visites : salons et journées portes ouvertes (JPO), préciser les cibles
- > Développer son esprit critique, participer à des échanges, débats
- > S'engager dans un projet solidaire, associatif, sportif
- > Ecouter des témoignages
- > Faire ses premiers pas sur Parcoursup

L'orientation pour les élèves du niveau Terminale :

- > Finaliser son projet et valider les formations "cibles"
- > Apprivoiser et accompagner à Parcoursup et aux dossiers de candidature
- > Appréhender le monde étudiant
- > Savoir se présenter et gagner en confiance en Soi
- > Se préparer aux entretiens et au Grand Oral

Comment ?

- > Cibler ses visites sur les salons et les journées portes ouvertes (JPO)
- > Echanger avec des étudiants, les anciens de St Adrien, des professionnels et des professeurs du supérieur
- > Manipuler régulièrement Parcoursup
- > Se former à la rédaction du CV
- > Participer à la formation Entretiens des Terminales
- > Elargir sa culture générale, s'intéresser à l'actualité

ÉVÈNEMENTS PROPOSÉS EN INTERNE :

selon la chronologie des moments clés de décision d'orientation



(avec l'aide de parents, de professeurs, d'anciens élèves et d'étudiants)

À partir de la Seconde

- > Forum des Professions
- > Forum des Etudes Supérieures

En + en Première

- > Intervention/témoignage d'étudiants et de professionnels
- > Entretien d'orientation

En + en Terminale

- > Formation CV
- > Formation Entretiens des Terminales
- > Formation Parcoursup



"Connais toi toi-même" Socrate

La vie au lycée des cours, des salles de classe et aussi...

DES LIEUX

Au rez-de-chaussée :

- > l'infirmerie
- > la médiathèque
- > la chapelle
- > le bureau du directeur du lycée
- > le secrétariat pédagogique du lycée, la comptabilité des familles

Au premier étage :

- > le Bureau de Documentation, d'Information et d'Orientation (BDIO)
- > la salle informatique

Au deuxième étage :

- > le bureau du cadre éducatif
- > le bureau du responsable de niveau Seconde
- > le bureau de la vie scolaire - niveau Seconde
- > le bureau de la responsable de niveau Première
- > les salles de travail autonome

Au troisième étage :

- > les bureaux de la vie scolaire - niveaux Première et Terminale
- > le bureau de l'animation pastorale
- > le bureau du responsable de niveau Terminale
- > les salles de travail autonome
- > le bureau de la chargée de communication

A l'extérieur du grand bâtiment :

- > la cour du lycée
- > le citystade et les tables de jeux
- > le petit bois et son kiosque
- > les deux gymnases, la salle de bloc (escalade) et les terrains de sports
- > le restaurant scolaire "Ma cabane"
- > le foyer, accessible depuis le restaurant scolaire
- > l'Agora

DES ACTIVITÉS

- > association sportive : gymnastique, athlétisme, volley ball, badminton, escalade, futsal, etc.
- > clubs : musique, informatique, jeux de rôle, etc.
- > réalisation de journaux (Year Book, le St A)
- > atelier théâtre
- > atelier chorale
- > lecture en bibliothèque
- > recherche au bureau d'orientation
- > rencontre avec des anciens élèves (Alumnis)
- > accueil et échange de correspondants étrangers
- > projets solidaires
- > animations pastorales

EN DÉBUT D'ANNÉE...

Les journées d'intégration

... pour mieux se connaître entre lycéens et créer un esprit de classe positif.

DES INSTANCES

- > lycéen(ne)s délégué(e)s élu(e)s
- > conseil des élèves délégué(e)s
- > conseil des éco-délégué(e)s
- > conseil de la vie lycéenne (CVL)
- > conseil du foyer
- > conseil de classe

- > conseil d'établissement de l'ensemble scolaire
- > commission de restauration
- > Groupe d'Action et de Prévention contre le Harcèlement (GAPH)



La médiathèque

Centre de Documentation et d'Information

Site internet et portail de recherche accessible par l'adresse **0592944e.esidoc.fr**, la page "Etudier à St Adrien > Le lycée" du site internet www.saintadrien-lasalle.fr ou via **Ecole Directe**.

Professeures documentalistes : Hélène DEWERDT et Dominique MORET

La médiathèque (C.D.I.) accueille les élèves et les personnels de l'établissement, c'est :

- un lieu de recherche d'information : documents numériques et imprimés, journaux et magazines, accès internet, dictionnaires...
- un espace d'apprentissage : séances pédagogiques, aide individuelle.
- un espace de travail : tables et ordinateurs pour le travail individuel ou en petit groupe (chuchotements tolérés)
- un espace de lecture, sur place ou en prêt (BD, mangas, romans...)

Les **professeures-documentalistes** forment les classes à la culture de l'information (SNT, grand oral...) et peuvent aider les élèves dans leurs recherches, dans le choix des ouvrages ou l'utilisation du portail de recherche.

Comment y venir ?

- consulter le planning (page d'accueil d'e-sidoc ou affichage dans l'établissement) pour vérifier qu'il n'y a pas de séance pédagogique ; prévenir la vie scolaire (référent, surveillant) avant de descendre en médiathèque,
- en arrivant, remettre sa carte de lycéen au professeur documentaliste pour se faire inscrire,
- il est possible de réserver sa place au préalable (le demander au professeur documentaliste).

La médiathèque est **ouverte de 8h à 12h15 et de 13h30 à 17h35** (fermée le mercredi après-midi), aux récréations de l'après-midi ainsi que deux midis par semaine (voir le planning).



Règlement de la médiathèque

Le règlement de l'établissement s'applique à la médiathèque.

Savoir-être

- Lire ou travailler en silence (chuchotements tolérés).
- Ranger les documents utilisés.
- Respecter le matériel mis à disposition.
- Conformément à la charte informatique et internet, utiliser l'ordinateur pour les travaux de recherche scolaire, non pour des usages personnels.
- Pas d'utilisation du téléphone portable

Règles d'emprunt

3 documents maximum, pour 15 jours.

Si le document est perdu, l'emprunteur doit le remplacer (valeur à neuf).

Et en plus...

Le prix des Incorruptibles

Il propose chaque année une sélection de romans de littérature jeunesse jusqu'en Seconde. Chacun vote en mai pour celui qu'il a préféré.

Le club médiathèque

Par quinzaine, un club pour animer des projets, échanger autour de nos découvertes culturelles (expos, gazettes...), nos lectures, les faire partager...

Règlement

PRÉAMBULE

L'ensemble scolaire Saint Adrien La Salle est un établissement privé catholique d'enseignement et d'éducation sous tutelle des Frères des écoles chrétiennes.

S'il est par nature un lieu d'éveil, de culture, d'apprentissage des savoirs et de la citoyenneté, de développement des compétences ou encore de responsabilisation, il est aussi par son projet, le berceau de la tolérance, du respect des personnes et des biens, du dialogue et du détachement de soi.

Le règlement intérieur est l'expression des règles de vie, des obligations et des devoirs de l'ensemble de la communauté éducative. Il codifie et facilite les rapports entre ses différents acteurs. Il garantit à chacun de trouver sa place et de s'épanouir dans l'institution. Il favorise un climat favorable au travail intellectuel. C'est un document de référence pour l'action éducative.

Chacun des membres doit être convaincu à la fois de l'intangibilité de ses dispositions et de la nécessité d'adhérer à ses règles.

La signature du règlement par l'élève, son responsable légal et le chef d'établissement constitue un acte formalisant le contrat établi avec l'ensemble scolaire. L'inscription dans l'établissement vaut adhésion à ce règlement et engagement de le respecter.

Le règlement s'applique à l'intérieur de l'établissement et plus généralement à toutes les activités placées sous la responsabilité de l'établissement ou des professeurs, y compris celles qui se déroulent en dehors de l'enceinte de l'établissement (sortie scolaire, cours d'éducation physique et sportive...)

1. HORAIRES

Les cours ont lieu du lundi matin au vendredi après-midi entre 8h00 et 12h05, puis entre 13h30 et 17h35.

Le mercredi et le samedi matin entre 8h00 et 13h05 (cf. emploi du temps distribué en début d'année).

Les mercredis après-midi et samedis matin sont réservés aux rattrapages de DS ainsi qu'aux retenues.

Les cours du parcours international ont lieu le samedi matin.

Les horaires de récréation sont les suivants :

> récréation du matin : 9h55-10h07

> récréation de l'après-midi : 15h25-15h37

Une première sonnerie appelle les élèves à monter dans les classes, avant le début des cours, 3 minutes plus tard.

2. ENTRÉES et SORTIES

2.1. Les demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à quitter l'établissement le midi sauf **autorisation écrite des parents déposée au bureau de la vie scolaire obligatoirement avant la récréation du matin.**

2.2. Toute sortie de l'établissement pendant une heure de permanence est interdite.

2.3. Les changements d'horaires sont décidés par la direction pour pallier l'absence d'un professeur. Un courriel est envoyé aux familles via Ecole Directe.

2.4. EN CAS D'ABSENCE PRÉVUE OU IMPRÉVUE D'UN PROFESSEUR :

> un élève ne peut quitter l'établissement que s'il a obtenu l'autorisation annuelle de sortie signée par ses parents (cf. circulaire avec talon-réponse distribuée à la rentrée).

> seuls les externes sont autorisés à être absents de l'établissement en fin de matinée ou en début d'après-midi.

> en cas d'absence imprévue d'un professeur, qui entraîne une sortie anticipée des élèves, un courriel est envoyé aux familles dans la journée via Ecole Directe.

2.5. CONTROLES DES CARTES AUX ENTREES ET SORTIES :

A chaque entrée dans l'établissement, les élèves présentent systématiquement leur carte de lycéen ou par défaut leur carnet d'accompagnement. Ces documents doivent pouvoir être présentés à n'importe quel moment de la journée.

En complément des informations communiquées aux familles via Ecole Directe, concernant les modifications d'horaires en cas d'absence prévue ou imprévue de professeur :

> contrôles systématiques des cartes aux sorties prévues à 11h10 et 12h05

> contrôles ponctuels aux autres heures d'entrées et de sorties

2.6. DÉPLACEMENTS À L'EXTÉRIEUR :

- > lors des sorties (piscine, musée, bibliothèque, etc.), les déplacements se font sous la responsabilité des parents si leur enfant est mineur ;
- > lors des voyages, sorties pédagogiques, fêtes ou autres activités organisées par l'établissement : le règlement s'applique. En cas de rapatriement de l'élève lors d'un voyage pour faute grave, les frais engagés sont à la charge de la famille.

3. PRÉSENCE EN COURS

3.1. ASSIDUITE : la présence à tous les cours (même optionnels), aux baccalauréats blancs écrits et oraux, aux devoirs surveillés, en restauration et en retenue est obligatoire jusqu'au terme de l'année scolaire.

3.2. PONCTUALITÉ : la ponctualité est une marque de respect et permet à tous de commencer le cours dans de bonnes conditions. En cas de retard, l'élève se présente à la vie scolaire pour récupérer un billet de retard.

Pour un retard supérieur à 10 minutes (sauf mot des parents), l'élève est envoyé en salle de permanence.

Si les retards persistent, les sanctions suivantes seront prises :

- > 3 retards : une heure de retenue
- > 3 retards supplémentaires : deux heures de retenue et rencontre avec l'élève
- > 3 retards supplémentaires : trois heures de retenue et contact avec les parents
- > 3 retards supplémentaires : conseil de vigilance (Cf. page 14, paragraphe 7.1)

3.3. ABSENCES : consignes aux parents

- > toute absence doit être signalée **avant 10h00** à l'accueil (03.20.19.00.20) ;
- > pour pouvoir réintégrer la classe, les élèves présentent dès leur retour à la vie scolaire **le coupon d'absence sur le carnet d'accompagnement, signé par les parents, précisant la durée et le motif de leur absence.**

Dans la mesure du possible et pour permettre un apprentissage régulier, les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors des heures de cours.

- > toute absence prévisible doit être signalée à la vie scolaire, au plus tard la veille de l'absence.
- > l'utilisation du mail pour adresser les demandes de sortie doit rester exceptionnelle.

3.4. EPS :

La présence aux cours de l'élève inapte est obligatoire (le professeur décide de son maintien à l'activité ou, en accord avec la vie scolaire, de sa présence en étude).

- > Inaptitude pour une seule séance d'EPS : mot des parents via le carnet d'accompagnement ou certificat médical.
- > A partir de la deuxième séance consécutive d'inaptitude au cours : certificat médical exigé.
- > Dispense annuelle : certificat médical obligatoire.

Dans tous les cas, le carnet d'accompagnement doit être présenté au professeur d'EPS en début de cours.

La tenue d'EPS :

- > Une tenue de sport spécifique est exigée : t-shirt et short de sport (bermuda et caleçon interdits), paire de chaussures de sport, paire de ballerines gymniques. Les salles de sport sont interdites d'accès en chaussures de ville.
- > A la piscine : maillot de bain une pièce pour les filles et bonnet de bain pour tous
- > Pour des raisons de sécurité, les cheveux longs doivent être attachés

3.5. HEURES DE PERMANENCE :

Toute sortie de l'établissement pendant une heure de permanence est interdite.

Lieux de permanence :

- > en salle de permanence, au rez-de-chaussée du grand bâtiment (ouverte sur le temps du midi, soit de 12h30 à 13h15),
- > en salles de travail autonomes du 2ème et 3ème étage pour tous les niveaux (sauf pendant le temps du midi),
- > en salles de classe (sauf pendant le temps du midi),
- > en médiathèque pour tous les niveaux.

3.6. PARTICIPATION AUX PROJETS DE L'ETABLISSEMENT

Tout élève qui s'implique dans les différents projets (jumelage, atelier théâtre, parlement européen des jeunes, sport UGSEL et compétition...) s'engage à mettre à jour son travail (récupération des cours, DNS, ...).

4. COMPORTEMENT AUX ABORDS ET A L'INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

4.1. DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENTS :

- > Un parking pour les deux roues est mis à la disposition des élèves à proximité de chaque entrée.
- > Par mesure de sécurité, les moteurs doivent être coupés, le casque retiré et l'élève doit mettre pied à terre avant d'entrer sur le parking, vélos compris.

4.1.1 - Les issues

- > La rue Saint Jean Baptiste de La Salle est déconseillées aux voitures des parents par mesure de sécurité, sauf en cas de nécessité (handicap,...).
- > Les entrées par l'Avenue du Bois et la Carrière Delporte sont interdites aux scooters et motos.

4.1.2 - Stationnement pour les lycéens venant en voiture :

Il est interdit dans l'enceinte de l'établissement.

Concernant les élèves venant en voiture, notamment sans permis (type AMI), il est impératif de stationner sur les places de parking autorisées. Tout stationnement non autorisé est sanctionnable par les forces de l'ordre et possible d'amende. Il pourrait donner lieu à l'immobilisation du véhicule et sa mise en fourrière.

Assurance : pendant la journée scolaire, si un lycéen est amené à transporter un camarade en voiture, moto ou scooter, il doit s'assurer d'être bien couvert par sa compagnie d'assurance.

Afin de respecter la sécurité de tous, les conducteurs doivent rouler au pas dans la rue Jean-Baptiste de La Salle.

4.2. CONSIGNES RECREATIONS:

Pendant le temps de récréation, les élèves rejoignent la cour du lycée. Le perron central n'est pas un lieu de récréation.

- > En cas de tempête, l'accès au petit bois est interdit.
- > L'accès au grand bois n'est pas autorisé.
- > Conformément à la loi du 1er février 2007, le tabac est interdit dans l'enceinte de l'établissement. De même, l'usage de la cigarette électronique n'est pas autorisé.

4.3. CONSIGNES SECURITE :

4.3.1 - Alerte incendie et plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

Lycéens, enseignants et personnels suivent les consignes en toute responsabilité.

4.3.2 - Sécurité personnes ou objets

- > La carte du lycéen est obligatoire et doit être présentée pour sortir de l'établissement. Elle peut aussi être contrôlée à n'importe quel moment de la journée, notamment, aux entrées dans l'établissement. **Elle est indispensable pour se faire délivrer un billet de retard et pour l'accès à la restauration.** En cas de perte ou de détérioration, l'élève devra acheter une nouvelle carte au service comptabilité (10 €).
- > **Tout élève exclu du cours est accompagné par un élève délégué chez le référent de vie scolaire.**
- > Toute présence ou situation anormale constatée dans ou aux abords de l'établissement doit être signalée rapidement.
- > La consommation ou la détention d'alcools, de produits illicites est rigoureusement interdite et fera l'objet de sanctions.
- > Tout trafic ou vente entre élèves est strictement interdit.
- > Quelques soirées sont organisées par le lycée (pastorale, remise de diplômes...) et sont signalées au calendrier trimestriel ou par circulaire. Toute autre soirée se fait en dehors de la responsabilité de l'établissement.
- > En laboratoire, le port d'une blouse en coton (et non en nylon) et de lunettes de protection est obligatoire. Des sanctions seront prises si cette consigne n'est pas respectée.

4.3.3 - Utilisation de l'ascenseur

L'ascenseur est réservé aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux élèves présentant des soucis de santé momentanés justifiés par un mot des parents ou d'un médecin. Une autorisation écrite doit être transmise par le référent de niveau.

4.3.4 - Pour des raisons de sécurité, les sacs ou cartables ne doivent pas être déposés devant les portes coupe-feu et les issues de secours.

4.3.5 - Circulation et Sécurité : voir consignes en page 1.

4.4. LE RESPECT :

4.4.1 - Le matériel et les biens

Toute dégradation sera sanctionnée.

4.4.2 - Le cadre de vie

- > Le petit bois, le kiosque, le citystade, les tables de jeux, le foyer et la cour de récréation sont des espaces et des équipements qui doivent être respectés.
- > Le cimetière et la pelouse autour de l'église Saint Sébastien ne sont pas des aires de pique-nique.
En cas de dégradation et de non respect de ces lieux, les frais de nettoyage facturés par la mairie seront imputés aux familles concernées.
- > Pour ces mêmes questions de respect, les élèves ne doivent pas stationner devant les fenêtres et portes des maisons et commerces de la rue Jean Baptiste de La Salle.

4.4.3 - Le comportement et tenues vestimentaires

- > Le langage se doit d'être respectueux quel que soit l'interlocuteur.
- > La tenue vestimentaire peut exprimer les goûts et les choix de chacun néanmoins, au lycée, elle doit obéir à des règles de décence et de pudeur adaptées à notre environnement scolaire. **Sont interdits :**
 - > les vêtements troués ou déchirés
 - > les shorts, jupes, chemisiers ou pulls jugés trop courts
 - > tout vêtement laissant apparaître les sous-vêtements
 - > la tenue de sport portée en dehors des cours d'EPS (Cf. p 11 le paragraphe "3.4 EPS")
 - > les casquettes, chapeaux, voiles, capuches et couvre-chefs
 - > le port de signe(s) ou tenue(s) par le(s)quel(s) les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit
 - > le maquillage exagéré, les piercings et tatouages
 - > tout accessoire considéré comme dangereux
 - > les comportements amoureux démonstratifs
 - > mâcher du chewing-gum pendant les cours et en salle de permanence

La Direction reste seule juge de la tenue correcte et peut interdire le port de certains vêtements jugés inadaptés au cadre scolaire.

- > A la rentrée, chaque élève de Seconde reçoit un sweat shirt St Adrien à sa taille qui devra être marqué de son nom. En cas de perte, la famille devra en racheter un via la boutique en ligne ou autres modalités éventuelles précisées.
Chaque élève doit avoir son sweat lorsque la demande en est formulée par les équipes (pédagogiques, éducatives, pastorale, etc.).

4.4.4 - La vie collective

- > La position debout est exigée dans les couloirs.
- > Tout affichage ou diffusion de documents se fait uniquement avec autorisation de la direction. Tout document affiché doit porter le nom de l'auteur.
- > En informatique, toute modification matérielle ou logicielle est interdite. La charte détaillée décrivant les conditions d'utilisation est affichée dans les salles informatiques et annexée au présent "Vivre Ensemble".

4.5 LE TELEPHONE PORTABLE :

Les téléphones portables, enceintes, écouteurs et casques audio doivent être rangés dès le passage des grilles d'entrées de l'établissement.

Leur usage est interdit dans l'établissement, notamment dans le bâtiment principal, dans le self, dans les vestiaires d'EPS, dans tous les lieux et espaces communs au collège et à l'école primaire...

Sauf :

- Sur la cour de récréation et au foyer des lycéens durant les récréations et sur le temps de pause méridien.
- Sur autorisation expresse d'un enseignant dans le cadre de son cours.

En cas de non-respect de ces règles, des sanctions seront prises :

- 1 remarque écrite dans le carnet d'accompagnement en cas d'usage non autorisé
- 3 remarques écrites : deux heures de retenue le samedi matin.
- Au-delà de 3 remarques, la vie scolaire prendra les mesures appropriées.

5. RESTAURATION

5.1. Les horaires et modalités sont affichés sur les panneaux d'information et doivent être respectés scrupuleusement.

5.2 Toute attitude ou comportement incorrect entraînera des sanctions.

5.3 A l'heure du déjeuner, sacs ou cartables doivent être rangés exclusivement dans les endroits prévus : casiers au 2ème et au 3ème étage, étagères dans la cour du lycée.

5.4 Pendant le temps du midi, les élèves peuvent travailler en salle de permanence, située au rez-de-chaussée du grand bâtiment (entre 12h30 et 13h15). La remontée dans les étages sur le temps du midi n'est autorisée qu'à partir de 13h15.

5.5 Toute demande d'absence exceptionnelle en restauration se fait uniquement par le biais du carnet d'accompagnement présenté à la vie scolaire au plus tard avant la première heure de cours. Le repas sera tout de même facturé.

6. ÉVALUATIONS

Les évaluations régulières représentent un élément important dans la scolarité des lycéens. Elles supposent donc une préparation sérieuse (leçons, exercices, lectures...) et exigent un climat de travail et de concentration pendant le devoir. Par conséquent, **nous appliquerons strictement le règlement suivant** qui s'inspire largement du règlement des examens.

Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone puis justifiée par un mot des parents précisant le motif. Pour les absences en épreuve blanche : un certificat médical daté du jour de l'épreuve sera remis à la vie scolaire dans les 48 heures.

L'élève rattrapera systématiquement le devoir manqué. Date et lieu seront précisés sur la convocation transmise par Ecole Directe à l'élève et à sa famille.

Il appartient aux familles de prendre leurs dispositions pour permettre à tous les lycéens d'être présents aux devoirs prévus la veille des vacances.

6.1 CONSIGNES POUR L'ENTRÉE

- > Déposer son sac près du bureau du surveillant. Les trousse, les boîtiers de calculatrices restent dans les sacs.
- > **Il est strictement interdit de conserver sur soi son téléphone portable et plus largement tout appareil non autorisé (montre connectée...) permettant des échanges ou la consultation d'informations. Tous ces appareils doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac ou cartable.**
- > S'installer à sa place **dans un silence total**, y déposer le matériel pour écrire, de même que la carte personnelle (obligatoire).

6.2 DÉROULEMENT

Pendant le temps imparti du devoir, il est interdit de se lever exception faite lors des devoirs de 4 heures où la sortie aux toilettes est autorisée à partir de la 3ème heure. Le silence complet est exigé pendant toute la durée du devoir.

6.3 CONSIGNES POUR LA SORTIE

A la fin du temps imparti du devoir, les élèves ne sont pas autorisés à sortir tant que les copies n'ont pas été ramassées et comptées. Uniquement après cette vérification, les élèves sortent en silence.

6.4 FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE

Toute fraude avérée ou situation démontrant une volonté de fraude sera sanctionnée. Un avertissement écrit sera émis. La récidive donnera lieu à la convocation d'une instance disciplinaire. Les faits et comportements suivants sont considérés comme des suspicions de fraude :

- > changer de couleur de brouillon
- > emprunter ou prêter quoi que ce soit à ses voisins sans autorisation explicite du surveillant
- > parler
- > gêner les autres
- > plagier de manière partielle ou totale
- > **conserver sur soi son téléphone portable, même éteint, ou tout objet communiquant (montre connectée, air pod...)**

7. ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET SANCTIONS

Toute relation éducative est fondée sur la confiance et la responsabilité.

Une démarche pédagogique adaptée est proposée pour accompagner les élèves qui rencontrent des difficultés.

Pour ce faire, nous disposons des outils suivants :

- > le carnet d'accompagnement du lycéen (outil de communication et de suivi)
- > l'avertissement oral
- > le travail supplémentaire ou une mesure de responsabilisation
- > la retenue du mercredi après-midi ou du samedi matin
- > le conseil de vigilance (Cf. 7.1)

- > le conseil éducatif (Cf. 7.2)
- > la mise à pied
- > le conseil de discipline (Cf.7.3)

7.1 LE CONSEIL DE VIGILANCE :

Objet : En cas d'accumulation de comportements inadaptés (retards, observations de travail ou discipline sur le carnet d'accompagnement, retenues,...), un conseil de vigilance est déclenché.

C'est une mesure d'accompagnement qui peut entraîner la mise en place des outils suivants :

- la fiche de suivi
- le contrat (assiduité, travail et/ou comportement)
- le tutorat

Composition : Le conseil de vigilance se compose de l'élève concerné, de ses parents, du responsable adjoint au cadre éducatif, du professeur principal et éventuellement du responsable pédagogique du niveau concerné.

Déroulement : Les faits reprochés sont exposés. La parole est proposée à tous les participants pour éclairer la situation. Puis les membres du conseil expliquent au jeune et à ses parents la mesure d'accompagnement choisie ainsi que les modalités de sa mise en œuvre (période, rendez-vous intermédiaire,...).

7.2 LE CONSEIL EDUCATIF :

Objet : Pour certains faits d'indiscipline (insolence, dégradations, ...) ou si le jeune n'a pas respecté les mesures mises en place lors d'un conseil de vigilance, le conseil éducatif est déclenché.

Composition : Le conseil éducatif se compose de l'élève concerné, de ses parents, du cadre éducatif, du professeur principal, du responsable pédagogique du niveau concerné et du directeur du lycée.

Déroulement : Les faits reprochés sont exposés. La parole est proposée à tous les participants pour éclairer la situation. Le jeune, ses parents se retirent afin que le conseil délibère. La sanction posée est annoncée au jeune et à ses parents par le directeur du lycée.

7.3 LE CONSEIL DE DISCIPLINE :

Objet : En cas de faute grave (violence physique ou verbale, injures, attitude irrespectueuse, harcèlement, comportement dangereux, dégradation des locaux et des matériels, usage de stupéfiant, etc.) ou en cas de récidive d'un élève plusieurs fois sanctionné, le chef d'établissement peut convoquer le conseil de discipline.

Composition : Le conseil de discipline se compose du professeur principal de l'élève convoqué, de professeurs, du chef d'établissement, du responsable de niveau, du cadre éducatif, de l'animatrice en pastorale.

Sont convoqués également les élèves délégués titulaires de la classe, ainsi que de parents correspondants titulaires de la classe. Selon les faits reprochés, le chef d'établissement peut solliciter la présence d'autres personnes travaillant dans l'établissement (infirmière, personnel éducatif, personnel d'entretien...). Aucune personne étrangère à l'établissement ne peut siéger ni assister au conseil de discipline.

Déroulement : Le conseil se réunit en présence de l'élève et de ses parents ou responsables légaux.

On procède à l'exposé détaillé des faits reprochés. Chacune des personnes présentes (membres du conseil, parents de l'élève et l'élève lui-même) dispose d'un temps de parole. L'objectif est l'explication et la compréhension des faits, dans le respect des personnes. Puis l'élève convoqué, ses parents, ainsi que les élèves délégués et les parents correspondants, se retirent. Le conseil délibère. Le chef d'établissement annonce à l'élève et à ses parents, par oral puis, dans les jours qui suivent, par écrit, la sanction posée (sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive). Les différents actes relatifs au conseil de discipline sont conservés dans le dossier personnel de l'élève.

7.3.1 - Dans les cas les plus graves, les sanctions peuvent aller à l'exclusion temporaire ou définitive.

7.3.2 - Dans un cas extrême, une exclusion immédiate peut être prononcée par la Direction sans conseil de discipline.

Charte informatique

L'ensemble scolaire Saint Adrien La Salle met à la disposition des élèves des moyens informatiques (matériel, stockage, connexions...) et en délimite les conditions d'utilisation sous l'appellation de Charte Informatique. L'utilisation par l'élève de ces moyens informatiques suppose l'adhésion pleine et entière aux règles fixées par l'établissement. Ces règles sont par ailleurs rappelées dans tous les locaux équipés de matériel informatique. En cas de désaccord sur le contenu de la charte, un courrier manuscrit et daté des parents ou du responsable légal devra être adressé au chef d'établissement.

Les règles et obligations s'appliquent à tous les élèves autorisés à utiliser le réseau pédagogique de l'établissement.

Article 1 : Chaque élève se voit attribuer à son arrivée un compte informatique (identifiant et mot de passe) qui lui permet de se connecter au réseau pédagogique. Celui-ci sera noté dans le carnet d'accompagnement ou dans l'agenda. Il est demandé aux élèves du lycée de le mémoriser.

Les identifiants et mots de passe sont nominatifs, personnels et inaccessibles (c'est-à-dire qu'on ne peut les communiquer à autrui). Ceci est valable pour n'importe quel compte utilisé dans l'établissement (Teams, Session Windows, Ecole Directe...)

Chaque élève est responsable de l'utilisation qui en est faite ainsi que de la fermeture de sa session. S'il ne se déconnecte pas, son répertoire personnel reste accessible à tout utilisateur ultérieur (c'est-à-dire suivant) sur ce poste avec les dangers que cela comporte.

L'élève préviendra l'adulte responsable pour toute anomalie constatée :

- > si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter ou s'il est utilisé par quelqu'un d'autre ;
- > si sa session ne s'ouvre pas correctement ;
- > s'il constate une modification dans ses travaux personnels.

Article 2 : Chaque élève s'engage à respecter les règles du savoir-vivre informatique et, notamment, à ne pas effectuer volontairement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- > de s'approprier l'identifiant et le mot de passe d'un autre utilisateur ;
- > d'accéder, de modifier ou de détruire des informations appartenant à d'autres utilisateurs (répertoires, logiciels, etc.) ;
- > d'installer des logiciels ou d'en faire une copie ;
- > d'utiliser les outils informatiques à des fins personnels ;
- > de dégrader volontairement le matériel ;
- > d'interrompre le fonctionnement normal du réseau (exemple : en utilisant des programmes hors cadre scolaire).

Des contrôles réguliers seront effectués en vue d'une suppression des fichiers n'ayant aucun rapport avec une activité scolaire.

Article 3 : L'enregistrement des travaux doit être réalisé dans le répertoire qui convient : personnel / classe / matière.... Pour des raisons économiques et environnementales (papier et encre), toute impression est soumise à l'appréciation de l'enseignant présent et à la discrétion des adultes.

Article 4 : Tout élève doit quitter un poste de travail en fermant sa session.

Usage raisonnable d'internet

L'utilisation de l'internet en milieu scolaire vise à favoriser l'épanouissement des élèves, à faire d'eux de futurs adultes autonomes et responsables de leurs choix.

L'accès à internet est un droit de chaque utilisateur mais comporte aussi des devoirs.

Certaines règles doivent être respectées :

1. L'usage d'internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre scolaire et éducatif ou du projet personnel de l'élève.
2. L'accès, en libre service, à des fins personnelles ou de loisirs n'est pas toléré, excepté pendant les récréations numériques.
3. Toute consultation doit se faire avec autorisation et en présence d'un adulte de la communauté éducative, qui pourra exercer une surveillance des sites consultés.

L'administrateur du réseau est toujours en mesure de retrouver les connexions effectuées.

4. Le téléchargement et l'installation de logiciels sur les postes de travail sont interdits.

L'usage de clés USB personnelles est possible après autorisation et passage à l'antivirus. Les élèves peuvent aussi utiliser leur adresse mail afin de transférer leurs documents, cela évite des problèmes de virus ou de clés qui ne s'ouvrent pas.

5. Chaque élève doit respecter les règles juridiques : propriété intellectuelle, respect des autres, respect des valeurs humaines et de la vie en société.

Tout usage détourné d'Internet sera sévèrement sanctionné et donnera lieu à des poursuites dès lors qu'il contribue à véhiculer des propos ou images :

- > à caractère diffamatoire (c'est-à-dire qui porte atteinte à la réputation de quelqu'un), injurieux, obscène (c'est-à-dire impudique), raciste...,
- > à caractère pédophile ou pornographique,
- > incitant aux crimes, délits et à la haine,
- > à caractère commercial.

En cas de non-respect de l'une de ces règles, le compte de l'utilisateur sera fermé et il s'expose aux sanctions disciplinaires et pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur :

- > loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle) ;
- > loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 ;
- > loi n° 82.652 sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982 modifiée le 30 sept. 1986 ;
- > loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 ;
- > loi Hadopi du 12 mai 2009 ;
- > loi n° 78-17 informatique et libertés du 6 janvier 1978.

Les atteintes aux valeurs fondamentales de l'ensemble scolaire Saint Adrien La Salle, établissement privé catholique sous contrat avec l'Etat, seront sanctionnées, conformément au règlement intérieur de l'établissement.

De plus, l'ensemble scolaire Saint Adrien La Salle s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public et notamment à informer promptement les autorités publiques des activités illicites qu'il pourrait constater à l'occasion de l'utilisation de ses services.

Charte de conduite responsable en deux roues

La Commission Sécurité de l'Ensemble Scolaire Saint Adrien La Salle vous propose d'aider votre enfant à adopter un comportement responsable dans l'usage de son deux-roues pour que demain il devienne un adulte vigilant et respectueux sur la route.

Le vélo, la trottinette ou le skate sont des moyens vertueux de déplacement car non polluants, source de bonne santé et d'autonomie. Le scooter est un instrument de liberté dont l'autonomie et le rayon d'action permettent de parcourir de belles distances.

Leur usage est une première étape vers l'apprentissage de la conduite responsable : apprentissage de l'autonomie, de la conduite, du code de la route et du respect des autres. C'est une intégration complète pour nos jeunes dans le plan de circulation des véhicules et des piétons, d'où la nécessité d'une certaine vigilance.

Pour encourager vos enfants à contribuer à la sécurité de tous et au respect des autres usagers sur la route, nous avons rédigé cette charte de 10 engagements, basée sur 2 piliers : équipement responsable et conduite vigilante.

- 1) **Mon deux roues est équipé d'un phare blanc à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière** que moi et mes parents vérifions régulièrement. En trottinette ou skate, je m'équipe d'une lumière que je fixe à mon bras ou à mon casque.
- 2) **Pour être bien visible des autres usagers de la route, par temps de pluie ou la nuit, porter un accessoire fluorescent et réfléchissant (gilet, brassard, ...)** m'est fortement conseillé tout au long de l'année.
- 3) Je contrôle régulièrement **l'état et l'efficacité de mes freins**.
- 4) Pour ma sécurité, **je porte un casque homologué, à ma taille et bien attaché**. Il est fortement recommandé pour les cyclistes mais aussi pour les élèves utilisant la trottinette ou le skate. Pour me protéger de blessures graves, je porte systématiquement mes gants lorsque je viens en scooter.
- 5) **Je surveille l'état des pneus** de mon scooter ou mon vélo, et tous les mois j'en contrôle la pression.
- 6) **Je respecte les piétons.** Je ne roule pas sur les trottoirs à scooter, à vélo ou en trottinette électrique. Je ne roule pas sur la route en trottinette non-électrique ou en skate et je vais en conséquence à une vitesse adaptée sur les trottoirs (allure de marche).
- 7) **Je roule en restant toujours très attentif et concentré** : en deux-roues, je ne discute pas avec mes copains, je n'écoute pas de musique, je ne regarde pas mon smartphone...
- 8) Même si j'ai la priorité, **je fais attention aux croisements et je suis particulièrement prudent quand je circule à côté de bus ou de camions**.
- 9) Pour aller plus vite, zigzaguer entre les véhicules ou les piétons et doubler par la droite est extrêmement dangereux car je ne peux pas toujours anticiper ce que feront les autres usagers de la route.
- 10) Dans le parking de l'établissement, **je range correctement mon vélo, ma trottinette ou mon scooter**, afin d'optimiser les places de parking et sans abîmer les autres deux-roues. Et pour décourager les voleurs, **je l'attache solidement**.

Informations pratiques

1. ACCUEIL / COMMUNICATION AUX FAMILLES

- 1.1. L'établissement privilégie la communication aux familles par le biais du site www.ecoledirecte.com. Une notification pour chaque évènement parvient automatiquement sur votre boîte mail.
- 1.2. Du lundi matin au vendredi soir de 7h45 à 12h30 et de 13h15 à 18h00.
- 1.3. Le standard téléphonique fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h15 à 18h00. Le samedi matin, le standard est basculé au niveau de la Vie Scolaire Lycée de 7h45 à 12h00.
- 1.4. Une boîte aux lettres se trouve à l'entrée de l'ensemble scolaire, à gauche de la barrière.

2. ASSOCIATION SPORTIVE

Des activités sont proposées aux élèves volontaires (polycopié explicatif en début d'année). Les professeurs d'EPS sont à la disposition des élèves pour tout renseignement.

3. ASSURANCES

Pour toute information, se rendre sur l'espace parents du site www.saintchristophe-assurances.fr. Le document de l'assurance scolaire sera à télécharger sur ce site.

- En cas d'accident : remplir une déclaration auprès de Madame BONO ou Madame THARIN, infirmières à St Adrien.

4. BDIO (1er étage du bâtiment principal)

Un Bureau de Documentation, d'Information et d'Orientation est à votre disposition pour toutes les informations concernant l'orientation scolaire : les jours et heures d'ouverture sont précisés par affichage dès la rentrée. Madame DESTOMBES accueille les élèves sans rdv au préalable sur le temps du midi tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis. En dehors de ces heures de permanence, vous pouvez vous rendre au BDIO sur le temps des HVC ou d'étude (le professeur principal doit avoir convenu d'un créneau avec Mme DESTOMBES pour recevoir un groupe d'élèves).
En savoir plus : rdv en page 6 de ce livret.

5. BOURSES NATIONALES

Les lycéens venant d'un autre établissement ont demandé un transfert de bourses en juin à leur ancien établissement. Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat du lycée, situé au rez-de-chaussée.

6. INFIRMERIE

L'infirmierie se trouve au rez-de-chaussée sous la responsabilité des infirmières Mesdames BONO et THARIN. Les élèves peuvent s'y rendre à la récréation, ou à tout moment en cas de blessure ou de malaise subit et sérieux. En cas d'absence de l'infirmière, les lycéens s'adressent à la vie scolaire.

7. LIVRES

Ils sont achetés auprès de l' A.R.B.S. (Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires, 72, chemin de la Campagnerie BP 55055 - 59705 Marcq-en-Baroeul Cedex - Tél. 0.820.121.908).

Les familles effectueront le règlement de la facture en deux temps :

- A la commande, le règlement d'une **1ère échéance** est réclamé. Les cases "Coût 1ère échéance" font apparaître les montants appliqués.
- La **2ème échéance** est exigible au terme de l'année d'utilisation (31 juillet suivant la fin de l'année scolaire) mais pourra être compensée en tout ou partie par le rachat des manuels réalisés en fin d'année scolaire.

8. MÉDIATHÈQUE

- Un Centre de Documentation et d'Information est à la disposition des lycéens qui souhaitent lire, rechercher des

documents, préparer un exposé, etc. L'ensemble des ressources est consultable en ligne sur le portail e-sidoc (accessible sur 0592944e.esidoc.fr ou via le site internet de St Adrien). L'accès est possible aux heures de permanences et parfois le midi (planning des réservations pour les classes disponibles sur e-sidoc, affiché au BVL et sur la porte de la médiathèque). Les professeurs documentalistes accueillent, conseillent et forment à la culture de l'information.

- La bibliothèque propose plus de 4000 ouvrages à la disposition des élèves en prêt gratuit : permanence le midi deux fois par semaine.

9. OBJETS PERSONNELS

9.1. L'établissement ne peut être tenu pour responsable des vols ou dégâts qui seraient commis au détriment des élèves à l'intérieur de l'établissement, et n'a pas d'assurance pour cela.

9.2. Pour les objets perdus ou trouvés, s'adresser à la Vie Scolaire

10. RESTAURATION

C'est un service proposé aux familles pour les élèves qui ne peuvent rentrer chez eux le midi.

2 possibilités sont proposées :

- > la demi-pension complète (4 ou 5 jours par semaine),
- > la demi-pension partielle (de 1 à 3 jours par semaine).

Le choix de la ½ pension est décidé pour l'année scolaire. Il est possible de faire une demande de modification **jusqu'à la mi septembre 2025**, dernier délai. Ce changement prendra effet immédiatement. En cas d'une semaine d'absence pour maladie constatée par **certificat médical**, la part alimentaire de la demi-pension sera remboursée.

Pour le repas occasionnel : l'élève doit obligatoirement se rendre en "Comptabilité Familles" à la récréation du matin pour régler le repas soit par chèque ou via le compte famille (pas de règlement en espèces), au prix de 7,70 €.

HORAIRES (affichés sur les panneaux d'information) :

- > passage obligatoire à 11h40 : fin des cours à 11h05
- > passage dès 12h15 : AS, instances ou clubs
- > passage dès 12h30 : 1er service par niveau
- > passage dès 12h45 : 2ème service par niveau
- > dernier passage à 13h10 : pour les élèves qui terminent un cours à 13h05

11. RÉSULTATS SCOLAIRES

11.1 Les bulletins trimestriels sont adressés par courrier aux parents

Ces bulletins doivent être conservés précieusement par la famille car leurs photocopies sont exigées pour toute inscription dans un autre établissement, secondaire ou supérieur (nous pouvons certifier conforme ces photocopies si cela est exigé). Les notes sont consultables sur le site www.ecoledirecte.com. Un code d'accès vous sera adressé en début d'année scolaire.

11.2 Doublement de la classe de Terminale

En cas d'échec au Baccalauréat, la réinscription au lycée pour un redoublement ne pourra se faire qu'après rencontre avec le directeur du lycée. Selon les effectifs prévisionnels et après examen du dossier de l'élève, cette dernière avisera l'élève et sa famille de la possibilité ou non de l'accueillir à la rentrée suivante.

12. SECRÉTARIAT

Pour tout document administratif, s'adresser au secrétariat du lycée au rez-de-chaussée uniquement pendant les récréations du matin et de l'après-midi. Attention : le secrétariat est fermé le mardi après-midi et le samedi matin.
tel : 03.20.19.00.22

13. TRANSPORTS PUBLICS

Les formulaires Illevia sont à récupérer directement au point d'accueil Illevia (Gare Lille Flandres) ou sur le site www.saint-adrienlasalle.com

Comment prendre ma place dans le lycée?

TRAVAIL

- Je fais preuve de curiosité tout au long de ma formation
- J'adopte une attitude responsable face aux apprentissages
- Je fais preuve d'honnêteté



CIVILITE/SECURITE

- Je respecte les horaires et les consignes de déplacement
- J'arrive à l'heure à tous les cours
- Je me comporte correctement et j'utilise un langage respectueux vis à vis des personnes

RESPECT

- Je respecte les personnes qui m'entourent, mes camarades de classe et tous les adultes
- Je respecte les locaux, le mobilier et l'environnement

SENS DES RESPONSABILITES

- J'ai une attitude respectueuse et engagée en cours et en étude
 - Je m'organise pour avoir quotidiennement mes affaires et je fais le travail demandé
 - Je m'investis dans les instances démocratiques et culturelles du lycée
- Je me soucie de l'accueil et je vais à la rencontre de l'autre
- Je participe aux projets d'entraide
- Je m'engage dans les actions de solidarité



VIVRE
ensemble
au lycée
SAINT
ADRIEN
La Salle